



Xaintrie
Vallée de la Dordogne
Communauté de Communes

Réservé à la CC XV'D pour l'instruction du dossier :

- Dossier n°
- DATE AR :
- DATE dossier complet :
- DATE commission :
- Aide accordée :
- Paiement :

**DOSSIER DE DEMANDE
D'AIDE COMMUNAUTAIRE**

Entreprise :

Nom du demandeur :

Commune :

Ce document est à remplir et à retourner à l'adresse suivante :

**Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne
Service Développement Economique
Rue de Turenne – BP 51
19400 ARGENTAT-SUR-DORDOGNE**

Ou par mail à conomie@xaintrie-val-dordogne.fr

Pour toute information, contactez :

Le Service Développement Economique au :

05.55.91.45.47

E-mail :

conomie@xaintrie-val-dordogne.fr

RAPPEL : L'éligibilité ne constitue pas un droit à l'aide de la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne.

A/ IDENTITE DU DEMANDEUR

Nom ou raison sociale		
Adresse du siège social		
Téléphone Fixe		
Téléphone Portable		
Messagerie électronique		
Nom du représentant légal		
Statut juridique de l'entreprise		
Activité		
Date de création ou de reprise		
N° SIRET		Code NAF :
Régime TVA	Assujetti <input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Effectif à la date de la demande	CDI : CDD :	Alternant : Travailleur non salarié :
**Chiffre d'affaires réalisé ou prévisionnel	N – 1 ou N : N – 2 ou N+1 :	
**Bilan réalisé ou prévisionnel	N – 1 ou N : N – 2 ou N+1 :	
Le capital de l'entreprise est-il détenu à 25 % ou plus par une autre entreprise ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si <u>OUI</u> , fournir un organigramme détaillé précisant l'effectif de la société, le chiffre d'affaires et le total bilan des deux derniers exercices comptables	
L'entreprise et/ou le dirigeant détiennent-ils au moins 25 % du capital d'une ou plusieurs sociétés ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si <u>OUI</u> , fournir un organigramme détaillé précisant pour chaque société l'effectif, le chiffre d'affaires et le total bilan des 2 derniers exercices comptables	
Date de clôture de l'exercice comptable :		
Nom et coordonnées du comptable :		
Nom et coordonnées du banquier :		

**L'année N correspondant à l'année en cours, l'année N - 1 correspond au dernier exercice comptable clos de la structure et N – 2 à l'avant dernier exercice clos.

DECLARATION AIDES PUBLIQUES - REGIME DE MINIMIS

Règlement CE n°1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis

- l'entreprise n'a bénéficié d'aucune aide publique relevant du régime de « minimis » au cours des 2 exercices fiscaux précédents et de l'exercice en cours.
- l'entreprise a bénéficié, au cours des 2 exercices fiscaux précédents et de l'exercice en cours de la somme inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides de « minimis » pour un montant inférieur à 200 000€ :

Objet de l'aide	Financier	Date d'obtention	Montant en €
TOTAL			

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

- que mon entreprise est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscale ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire ;
- ne pas avoir procédé à des licenciements au sein de mon entreprise dans les 12 mois qui précèdent la présente demande ;
- ne pas avoir commencé l'exécution de mon projet avant la date de dépôt de ma demande d'aide.

A : Date :

Nom et Prénom du représentant de l'entreprise :

.....

Signature :

Charte sur les ECO-SOCIO-CONDITIONNALITES

Les entreprises sollicitant une aide auprès de la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne s'engagent au respect des éco-socio-conditionnalités suivantes :

1. **Clause de non versement de dividendes issus de la subvention publique**, à l'exception des entreprises individuelles : le bénéficiaire s'engage à sortir la subvention des produits distribuables.
2. **Conditionnalité de remboursement de l'aide en cas de délocalisation** : le bénéficiaire s'engage à maintenir ses investissements, la propriété intellectuelle ou industrielle pendant 5 ans (3 ans si PME). En cas de non-respect, l'aide sera remboursée.
3. **Conditionnalité de maintien de l'emploi sur le territoire** : le bénéficiaire s'engage à maintenir l'emploi sur une durée de 3 ans (sauf circonstances exceptionnelles)
4. **Obligation d'informer le Comité Social Economique de l'octroi d'une aide publique** : le bénéficiaire doit informer le CSE de l'obtention d'une aide dans un délai de 3 mois.
5. **Conditionnalité d'éco-responsabilité** : le bénéficiaire s'engage à établir une grille sur les gestes éco-responsables à appliquer pour les manifestations, salons et festivals.
6. **Conditionnalité de transition écologique** : le bénéficiaire s'engage à prévenir et réduire la production des déchets, privilégier les énergies renouvelables, opter pour les circuits courts et la fabrication française, favoriser l'utilisation de produits biologiques, biosourcés, biodégradables ou recyclables, contribuer à la mobilité douce...
7. **Conditionnalité de lutte contre les discriminations** : le bénéficiaire s'engage à agir contre le développement des inégalités, des précarités, des injustices, et en faveur d'une société et d'une économie plus inclusive et solidaire.

Nom, Prénom et Signature du bénéficiaire,
précédés de la mention « lu et approuvé »

PIÈCES À FOURNIR

Les pièces suivantes sont à transmettre au plus tard dans les 6 mois à compter de l'Accusé de Réception de la demande.

Pour toutes les demandes :

- Devis détaillés non signés** des dépenses envisagées, et/ou **Compromis de vente** du fonds de commerce pour la reprise de biens corporels
- Justificatif d'immatriculation** datant de moins de 3 mois
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal**
- Statuts** pour les sociétés et les SCI
- Charte sur les éco-socio-conditionnalités** signée

Pour les créations/reprises d'entreprise :

- Budget prévisionnel** sur 3 ans (il ne doit pas tenir compte des éventuelles subventions qui pourraient être accordées ultérieurement)

Pour les entreprises en activité :

- Deux dernières liasses fiscales** (bilans et comptes de résultat)

En cas d'emprunt :

- Attestations bancaires** avec accord de financement

Pour l'acquisition de matériel d'occasion :

- Déclaration du vendeur** du matériel attestant qu'à aucun moment le matériel n'a bénéficié d'une aide publique

Pour un projet d'aménagement des locaux professionnels intérieur et/ou extérieur :

- Autorisation du propriétaire** des locaux pour la réalisation du projet
- Autorisation d'urbanisme**, pour les travaux relevant du code de l'urbanisme

Pour l'aide TESTE TA BOUTIQUE :

- Bail** du local commercial concerné par cette aide